



CAHIER DES CHARGES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- La date de l'Assemblée Générale est décidée par le comité de l'AVSH
- Une salle pouvant accueillir environ 100 personnes pour l'assemblée et 70-80 personnes pour le repas
- Prévoir si possible une salle avec un mur blanc pour faire une projection
- Un repas simple avec :
 - o 1 petite entrée
 - o 1 plat principal
 - o 1 dessert
 - o 1 café
 - o Prix 30.- Chf (y compris le café mais sans les boissons)
- Boissons :
 - o Sans alcool
 - o Vin blanc et rouge (pots de 5 dl)
- L'apéritif ou la première consommation est prise en charge par l'AVSH s'il n'y a pas d'autre sponsor
- Les invités de l'AVSH : le repas est offert par l'AVSH
- Autorités : le contact est à prendre par la société organisatrice
- Renseignements :

Griffiths Florence
Secrétaire AVSH
079 210 28 34
info@avsh.ch